Informations de base	
2023/2196(INS) INS - Procédure institutionnelle	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Approbation de l'attribution de nouvelles responsabilités au vice-président exécutif de la Commission Maroš Šefčovič **Subject** 8.40.03 Commission européenne	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
05/10/2023	Décision du Parlement	T9-0348/2023	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2196(INS)
Type de procédure	INS - Procédure institutionnelle
Sous-type de procédure	Affaires institutionnelles
Base juridique	Règlement du Parlement EP 129
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0348/2023	05/10/2023	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Approbation de l'attribution de nouvelles responsabilités au vice-président exécutif de la Commission Maroš Šefčovič

2023/2196(INS) - 05/10/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 322 voix pour, 158 voix contre et 37 abstentions, l'attribution de nouvelles responsabilités au **vice-président exécutif de la Commission Maroš Šefčovič** (SK), pour la durée du mandat de la Commission restant à courir jusqu'au 31 octobre 2024.

L'audition de Maroš Šefčovič s’est tenue le 3 octobre 2023 devant la commission de l’environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, en association avec la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, la commission des transports et du tourisme et la commission de l'agriculture et du développement rural. Une déclaration d'évaluation a été établie à l'issue de cette audition.

L’examen effectué par la Conférence des présidents des commissions s’est conclu par procédure écrite le 4 octobre 2023. Un examen a été effectué par la Conférence des présidents lors de sa réunion du 4 octobre 2023.